



## Communiqués de presse

19/11/2004

### La Région engage sa politique de désenclavement numérique de la Guadeloupe

**La Région confie la construction du câble sous-marin au groupe LORET. Il doit permettre d'offrir l'Internet à haut débit pour tous à des prix abordables.**

Ce credo de la Collectivité Régionale est enfin réalité avec la signature par le président de la Région Guadeloupe, Victorin LUREL, de la convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un câble sous-marin de télécommunications à haut-débit avec le Groupe LORET.

La volonté du Conseil Régional de s'impliquer activement dans l'expansion de la société de l'information l'a conduit à élaborer une stratégie ambitieuse militant pour le développement économique, la réduction de la fracture numérique et l'aménagement d'un territoire harmonieux .

En effet, le monde auquel nous appartenons est en pleine mutation, engendrant une mondialisation des échanges et une accélération des évolutions technologiques. L'archipel guadeloupéen est confronté à ces développements dans sa relation avec le reste du monde. Son épanouissement global est lié, entre autres, à sa capacité à être relié au reste du monde pour faciliter ses communications et gommer, autant que possible, l'enclavement géographique dans lequel il se trouve.

La Collectivité régionale, consciente de l'importance d'un déploiement harmonieux des réseaux de télécommunications à haut débit pour le développement pérenne de la société de l'information en Guadeloupe, s'est investie fortement dans la mise en place d'un programme audacieux, visant en premier lieu à réduire les inégalités d'accès à ces outils.

A cet effet, la stratégie du Conseil régional repose sur trois points fondamentaux :

- Exigence de qualité
- Prix attractif pour les usagers
- Mutualisation des investissements et infrastructures.

L'objectif à terme : rendre accessible à tous le haut-débit.

Ce projet d'un montant de 21 899 000 €, pour une participation régionale de 7 183 632 €, a fait l'objet d'une procédure de délégation de service public pour le déploiement d'un câble sous-marin.

C'est donc en présence du Président d'Alcatel Submarine Networks, M. GODELUCK, du directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations, M. BOURY, que le Président du Conseil régional a signé cette convention de délégation de service public avec le Groupe LORET.

En marge de cette signature, L'exécutif Régional a proposé un protocole de partenariat avec la Collectivité de Saint-Barth pour la contribution de celle-ci à la desserte de son territoire. La Région Guadeloupe, dans le cadre de ses compétences, aura pleinement joué son rôle de fédérateur des efforts afin que l'essor des TIC soit une réalité vivante pour chaque guadeloupéen.